

Jalon 34

Tous les territoires du Québec sont couverts par une **politique de planification alimentaire**, qui inclut un **plan d'adaptation** aux changements climatiques

Une politique de planification alimentaire désigne un ensemble d'orientations permettant de guider les actrices et les acteurs concernés et d'éclairer la prise de décision en matière d'alimentation.

Pourquoi ce jalon?

- Les grandes politiques touchant l'alimentation existent au niveau national (ex. Politique alimentaire pour le Canada) et provincial (ex. Politique bioalimentaire du Québec). À cela s'ajoute une multitude d'outils de planification alimentaire à des échelles plus locales, mais qui ne sont pas toujours cohérents entre eux et arrimés avec les autres échelles de gouvernance (voir jalons 16 et 25). Afin d'atteindre la vision 2040 du défi alimentaire, une politique au niveau des territoires est essentielle pour permettre la planification sur le long terme de systèmes alimentaires répondant aux besoins des communautés et adaptée aux différents environnements.
- De telles politiques permettraient non seulement de planifier de façon plus holistique, en tenant compte de différents enjeux (sécurité alimentaire, santé publique, autonomie alimentaire, etc.), mais elles faciliteraient l'engagement de plusieurs parties prenantes à des orientations sur le long terme, puisque les investissements en temps et en argent seraient plus justifiés, par exemple pour les entreprises qui doivent modifier leurs processus ou leur modèle d'affaires.
- L'adaptation aux changements climatiques devrait impérativement être intégrée à la planification. Le secteur alimentaire contribue à l'intensification des changements climatiques alors qu'il en subit en même temps de nombreux impacts, qui mettent en péril son fonctionnement et par extension la sécurité alimentaire des populations. Le développement de systèmes alimentaires territoriaux résilients passe par la reconnaissance de ces impacts et la mise en place de stratégies pour les contrer.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



Gouvernements : provincial, municipaux et autochtones



Société civile



Entreprises du secteur bioalimentaire



Établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise

Comment pourrait-on s'y rendre?

- **Mettre en place les politiques et les législations** qui encouragent et soutiennent l'établissement de directives de planification alimentaire contextualisées aux territoires, garantissant la souveraineté alimentaire. Les politiques publiques sont appelées, entre autres, à s'ouvrir à l'innovation, à retirer les programmes qui maintiennent le statu quo et à favoriser les niches prometteuses et les solutions alternatives radicales pour l'avenir (Mundler, 2020).
- **Créer un conseil de politique alimentaire** ou toute autre structure de gouvernance alimentaire là où il n'en existe pas, pour mettre en relation les différents acteurs du territoire (voir jalon 7). Le conseil peut être une coalition indépendante, faire partie ou créer une organisation à but non lucratif, faire partie du gouvernement ou d'une organisation telle qu'une université (Palmer, 2016). Cette structure évolue en fonction des besoins et des priorités du territoire.
- **Faire un portrait actualisé des systèmes alimentaires de chaque territoire du Québec**, qui permettrait une identification participative des besoins, des priorités et des enjeux alimentaires du territoire concerné, notamment ceux étroitement liés aux changements climatiques. Par exemple, le projet REPSAQ a permis la réalisation d'un portrait pour la région de Québec.
- **Adopter un mécanisme (volontaire ou obligatoire) qui tient compte de l'action climatique et qui légitime l'élaboration concertée d'une vision, d'accords et des lignes d'action** à long terme, axées sur la planification alimentaire pour un territoire donné. Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'une charte, d'un document de politique, d'un document stratégique, d'une déclaration, de lignes directrices, etc. Il devrait être lié, le cas échéant, aux politiques alimentaires à d'autres échelles (ex. Politique alimentaire du Canada, Politique bioalimentaire du Québec, ou des politiques alimentaires municipales s'il y a lieu; voir jalon 16). Le projet Borée, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, est un exemple de planification alimentaire tenant compte de ses limites : afin de faciliter le consensus entre les acteurs, incluant des industriels, la concertation s'est concentrée sur l'identification de valeurs communes, de grands objectifs à long terme, plutôt que sur le développement d'un plan d'action très précis.
- **Intégrer la mitigation et l'adaptation aux changements climatiques dans la planification alimentaire.** Les différentes régions agricoles du Québec ont déjà développé des plans d'adaptation concernant la culture et l'élevage avec le projet Agriclimat. Ils pourraient servir d'exemples pour d'autres secteurs de la chaîne alimentaire, et être élargis pour couvrir d'autres enjeux (ex. sécurité alimentaire).
- **Renforcer la gouvernance alimentaire participative** entre les différents types de parties prenantes impliqués sur le territoire, qui peuvent notamment s'assurer d'octroyer du temps et des ressources pour plus d'engagement dans la collaboration et la concertation (voir jalon 20).

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- Il existe de **nombreuses initiatives de concertation** sur les territoires et un leadership émergent d'acteurs et d'actrices autres que les gouvernements provincial et fédéral pour réfléchir et développer des plans alimentaires.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- **Une compétition entre les priorités de planification** et entre domaines de planification : développement économique, aménagement du territoire urbain, etc. (Hansen *et al.*, 2021).
- **Des politiques imposées** liées à des mécanismes juridiques contraignants, tels qu'une loi ou un règlement, qui ne permettent pas de proposer d'autres manières de planifier l'alimentation des territoires.
- **Le système alimentaire québécois est orienté vers la production à des fins d'exportation.** De grandes associations sectorielles et entreprises se sentent peu concernées par la planification à l'échelle territoriale, car elles n'ont pas les mêmes enjeux que les organisations locales.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- Quelle devrait être la portée de la première mouture de telles politiques? Qu'est-ce qui leur permettrait d'être élaborées et adoptées rapidement, tout en étant suffisamment rassembleuses et englobantes pour assurer des changements significatifs?

Ressources

[Mundler, P. \(2020\). Nourrir, produire, protéger les personnes et les ressources. Les voies d'une transition agroécologique du système bioalimentaire québécois](#)

[Santo, R. \(2017\). Food and climate: What food policy councils can do](#)

[Palmer, A. \(2016\). Structuring your food policy council](#)

[Faucher, A. \(2014\). Initier une gouvernance alimentaire territoriale - Guide à l'intention des collectivités](#)

[Kennedy, A. et Liljeblad, J. \(2016\). Food systems governance. Challenges for justice, equality and human rights](#)

[Hansen, E. *et al.* \(2021\). Planning for sustainable food systems: Findings from a survey of Canadian planners and practitioners](#)

[Site web: Projet REPSAQ](#)